



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'INTERVENTIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION
COMPAGNIE ORPHEE THEATRE(S)**

**DÉCISION N° AU-19-103
EN DATE DU 11 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SÉGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la proposition de l'Association « Compagnie Orphée Théâtre(s) », représentée par Madame Catherine Vadureau, administratrice, par délégation de Monsieur Jérôme Commun, président, dont le siège social est situé 12 rue Sablen, 56400 AURAY, pour une initiation au théâtre et mise en scène lors des master class art lyrique sur le répertoire baroque italien par Jean-Michel Fourmureau aux dates suivantes : les samedis 2 février, 9 février, 16 février, dimanche 17 février et une représentation « concert de restitution », le lundi 18 février à 20 h dans la salle Jean-Pierre-Miquel ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de l'Association « Compagnie Orphée Théâtre(s) », représentée par Madame Catherine Vadureau, administratrice, par délégation de Monsieur Jérôme Commun, président, dont le siège social est situé 12 rue Sablen, 56400 AURAY, pour une initiation au théâtre et mise en scène lors des master class art lyrique sur le répertoire baroque italien par Jean-Michel Fourmureau aux dates suivantes : les samedis 2 février, 9 février, 16 février, dimanche 17 février et une représentation « concert de restitution », le lundi 18 février à 20 h dans la salle Jean-Pierre-Miquel, dont le coût total est fixé à 1 866,24 euros T.T.C. (mille huit cent soixante-six euros et vingt-quatre centimes) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190311-lmc1H6054H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/03/2019
Date de Publication : 11/03/2019